



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 16

Date de convocation

21/06/2016

Date d'affichage

21/06/2016

L'an deux mille seize et le lundi vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, M. PATTE de DUFOURCQ, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMÉGOUS, M. COMBES, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme MAURIE (représentée par M. CHAMAYOU), Mme BERNOU (représentée par M. BAÏSSE), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES).

Excusée : Mme HUET.

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

M. Christian BAÏSSE a été nommé Secrétaire de Séance.

Objet de la délibération : Garderie de l'École « Les Fournials » : tarif 2016-2017

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 20 juillet 2015 par laquelle le Conseil municipal avait fixé à 72,00 € par enfant et par an le tarif de la garderie à l'école Les Fournials.

Monsieur Christian BAÏSSE, compte tenu des frais supportés par la Commune pour assurer la surveillance et organiser les activités des élèves bénéficiaires de ce service, propose une augmentation de 3 € soit 75 € par enfant et par an pour l'année scolaire 2016-2017.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition du rapporteur et fixe à 75 € (soixante-quinze euros) par an et par enfant le tarif de la garderie de l'école Les Fournials, valable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 et payable à la fin de l'année scolaire.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Jean-Paul CHAMAYOU.

081-218101822-20160627-3-27-06-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

